

AMUNDI VALEURS DURABLES

OPCVM de droit français

Société de gestion

Amundi Asset Management

Sous déléguataire de gestion comptable en titre
CACEIS Fund Administration France

Dépositaire

CACEIS BANK

Commissaire aux comptes
DELOITTE & ASSOCIÉS

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

Sommaire

	Pages
Caractéristiques de l'OPC	3
Compte rendu d'activité	6
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	19
Informations spécifiques	22
Informations réglementaires	23
Certification du Commissaire aux comptes	29
Comptes annuels	34
Bilan Actif	35
Bilan Passif	36
Hors-Bilan	37
Compte de Résultat	38
Annexes aux comptes annuels	39
Règles et méthodes comptables	40
Evolution de l'Actif net	45
Compléments d'information	46
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	64
Inventaire	69
Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon	74
Annexe(s)	76
Information SFDR	77
Loi Energie Climat (LEC)	87

Caractéristiques de l'OPC

Classification

OPCVM Actions internationales.

Objectif de gestion

L'objectif du fonds est de participer à l'évolution des marchés actions européens en sélectionnant des valeurs dont l'activité est liée au développement durable et principalement à l'Environnement, tout en tenant compte de critères extra-financiers (sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées :

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Des informations sur les caractéristiques environnementales et sociales sont disponibles en annexe de ce prospectus.

Les principales incidences négatives des décisions d'investissement (au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)) sont les effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants, sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement. L'Annexe 1 du règlement délégué au Règlement Disclosure dresse la liste des indicateurs des principales incidences négatives.

Les principales incidences négatives obligatoires de l'Annexe 1 du règlement délégué sont prises en compte dans la stratégie d'investissement du FCP via une combinaison d'exclusions (normatives et sectorielles), d'intégration de la notation ESG dans le process d'investissement, d'engagement et de vote.

Des informations plus détaillées sur les principales incidences négatives sont incluses dans la déclaration réglementaire ESG de la société de gestion disponible sur son site internet : www.amundi.com.

Pour sélectionner les valeurs éligibles au sein de l'univers d'investissement composé de valeurs européennes de toutes capitalisations, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière combinée avec une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note).

Cette sélection s'appuie notamment sur une équipe d'analystes internes ainsi que sur des analyses externes (agences de notation extra-financière, rapports des entreprises, contacts direct) pour établir une notation ESG (Environnement, Social, et Gouvernance).

Sont en particulier sélectionnées en portefeuille les sociétés ayant des opérations dans les activités suivantes :

- Energies renouvelables : solaire, éolien, géothermie, hydro-énergie...
- Biomasse : biochimie, bioénergie, biogaz, biocarburants...
- Transport efficient : voitures électriques, batteries, transport collectif (équipements, infrastructures, services)...
- Gestion de l'eau : distribution, traitement, équipement, désalinisation...
- Gestion des déchets : traitement, équipement, recyclage...
- Efficacité énergétiques : distribution électrique (réseau intelligent), consommation, éclairage (LED), matériaux de construction...
- Services environnementaux : ingénierie, services, contrôle et test de pollution, capture de CO2...
- Tout autre activité ayant un impact positif sur l'environnement.

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

Cependant, les entreprises qui produisent en parallèle des énergies fossiles sont exclues.

Séquençage des étapes du processus d'investissement :

Notre processus d'investissement se déroule en deux étapes successives :

1 - Encadrement préalable de l'univers d'investissement via une approche thématique et l'intégration de caractéristiques ESG (voir supra), dans l'ordre suivant :

- a. Sélection de sociétés européennes ayant des activités dans la thématique des technologies vertes principalement au sein du MSCI Europe IMI (ou en hors de cet indice si elles répondent aux critères de sélection et de gestion du portefeuille).
- b. Exclusion de sociétés ayant des activités dans les énergies fossiles.
- c. Intégration des principes ESG définis par Amundi (en sélectionnant les émetteurs aux meilleures pratiques ESG » et en excluant les émetteurs notés E, F et G).

2 - La construction du portefeuille selon un processus quantitatif qui vise à minimiser sa volatilité tout en cherchant à maximiser la diversification des valeurs. Cette construction est in fine réalisée au moyen d'une optimisation sous modèle de risque, avec les objectifs suivants :

- limitation du risque (volatilité) du portefeuille.
- assurer la liquidité du portefeuille.

Profil de risque

Les principaux risques liés à la classification sont :

Risque actions :

Si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Sur les marchés des sociétés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser rapidement et fortement.

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Risque de change :

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En fonction du sens des opérations de l'OPCVM, la baisse (en cas d'achat) ou la hausse (en cas de vente) d'une devise par rapport à l'euro, pourra entraîner la baisse de la valeur liquidative.

Les principaux risques spécifiques liés à la gestion sont :

Risque discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et/ou sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les valeurs les plus performantes. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

Les autres risques sont :

Risque de crédit :

Il s'agit du risque de baisse des titres émis par un émetteur privé ou d'un émetteur public ou de défaut de ce dernier. En fonction du sens des opérations de l'OPCVM, la baisse (en cas d'achat) ou la hausse (en cas de vente) de la valeur des titres de créance sur lesquels est exposé l'OPCVM peut baisser entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de taux :

Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêt, la valeur liquidative pourra baisser de manière sensible.

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

Risque lié à la sur exposition :

L'OPCVM peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés) afin de générer de la sur exposition et ainsi porter l'exposition de l'OPCVM au-delà de l'actif net. En fonction du sens des opérations de l'OPCVM, la baisse (en cas d'achat d'exposition) ou la hausse du sous-jacent du dérivé (en cas de vente d'exposition) peut augmenter le risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM par rapport au risque lié à l'investissement dans les titres (hors dérivés) du portefeuille.

Risque de liquidité :

Dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.

Risque de contrepartie :

L'OPCVM a recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou à des dérivés négociés de gré à gré dont les contrats d'échange sur rendement global. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, exposent l'OPCVM à un risque de défaillance et/ou de non-exécution du contrat d'échange de la part de celle-ci, qui pourront avoir un impact significatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM. Ce risque pourrait ne pas être, le cas échéant, compensé par les garanties financières reçues.

Risque de liquidité lié aux acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou contrats d'échange sur rendement global (TRS) :

L'OPCVM peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titre et/ou de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risque juridique :

L'utilisation des acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou contrats d'échange sur rendement global (TRS) peut entraîner un risque juridique, notamment relatif aux contrats.

Risque en matière de durabilité :

Il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Pour toutes informations complémentaires, se référer au prospectus en vigueur.

Compte rendu d'activité

Juillet 2022

Le mois de juillet a été marqué, dans les grandes économies avancées, par des chiffres d'inflation toujours plus élevés, par de nouveaux signes de ralentissement de la croissance et par de fortes hausses de taux directeurs de part de la BCE comme de la Réserve fédérale américaine. En Chine, toujours au prise avec les conséquences de sa politique zéro COVID, la croissance a déçu au second semestre. Au cours du mois de juillet les marchés d'actions ont rebondi. Le MSCI World AC est monté de 6,9% sous l'effet du repli des taux longs (le 10 ans américain est passé de 3,02% à 2,67% au 31 juillet). Les Etats-Unis (+9,2%), très sensibles aux taux, ont particulièrement bien performé. La zone euro (+7,2%) a elle aussi suivi la tendance haussière. Le marché britannique (+3,4%) a continué son ascension. Les marchés européens ont été tirés par les valeurs cycliques (+7,8%) qui ont surperformé les défensives (+3,5%). Les valeurs de croissance (+9,7%) ont de leur côté surperformé les valeurs Value (+2,4%). En termes de secteurs, la technologie (+15,1%) et l'immobilier (+12,6%) ont profité de la baisse des taux longs. L'industrie (+12,3%) ainsi que le secteur des biens de consommations cycliques (+10,9%) ont aussi vu un regain d'intérêt de la part des investisseurs. Seul les télécoms (-0,9%) affichent une performance négative ce mois-ci. Parmi les meilleurs contributeurs à la performance du fonds nous retrouvons Dassault Systemes, Schneider Electric et Acciona. A l'inverse, les performances d'Altri SGPS et Kone ont légèrement pesé sur la performance.

Août 2022

L'activité continue de ralentir dans les économies développées et de nombreuses économies émergentes sous le double effet de l'inflation très élevée et du resserrement monétaire. En Europe, cette situation est exacerbée par la très forte hausse du prix du gaz. De part et d'autre de l'Atlantique, les banques centrales continuent de communiquer sur la priorité donnée à la lutte contre l'inflation, même si cela doit freiner encore davantage la croissance. La performance des actions au mois d'août se solde par une baisse alors qu'elles avaient bien entamé le mois. Les espoirs d'inflexion à la baisse des politiques monétaires, notamment aux Etats-Unis, ont en effet été contrecarrés notamment par la déclaration de J. Powell à Jackson Hole. Les risques de stagflation se matérialisent dans la région Euro. En Europe, après s'être repris au mois de juillet, les secteurs cycliques sous-performent à nouveau les secteurs dits « défensifs ». Parmi les secteurs cycliques, citons notamment l'immobilier, la technologie, les industrielles et la consommation discrétionnaire. Parmi les secteurs défensifs, la consommation de base, les services de communication et les services publics s'en sortent mieux. Les financières ont pour leur part très bien résisté ; l'énergie s'est aussi bien repris. Financières, Energie et Défensives ont ainsi largement contribué à la surperformance du style Value par rapport au style croissance sur le mois. Parmi les meilleurs contributeurs à la performance nous retrouvons SCA, Holmen et Greenvolt. A l'inverse, les performances de Schneider Electric, Segro et Verbund ont pesé sur la performance du fonds.

Septembre 2022

La conjoncture a continué de se dégrader dans les grandes économies avancées en septembre, quoique de façon plus marquée en Europe qu'aux Etats-Unis. En Chine, l'activité reste pénalisée par la persistance de restrictions anti-COVID et les difficultés du secteur immobilier. Sur fond d'inflation toujours très élevée (et encore en accélération en Europe), la Réserve fédérale américaine et la Banque Centrale Européenne ont, chacune, procédé à une hausse de 0,75% de leurs taux directeurs entraînant une nouvelle baisse du marché mondial des actions en septembre. Le marché de la zone euro a suivi la tendance baissière, le risque de récession augmentant. En Europe, tous les secteurs ont terminé le mois en territoire négatif. Les secteurs les plus sensibles aux variations des taux d'intérêt, tels que l'immobilier et la Tech, ont souffert ce mois-ci. Toujours du côté cyclique, les secteurs de l'industrie et de la consommation discrétionnaire ont enregistré de mauvaises performances. La performance positive du secteur de l'énergie générée le mois dernier a été en grande partie effacée ce mois-ci. La surperformance des valeurs dites « Value » par rapport aux valeurs de croissance s'est poursuivie, les secteurs de l'énergie et de la finance ayant été les principaux contributeurs. Parmi les meilleurs contributeurs à la performance nous retrouvons ACS, Aixtron et Siemens Gamesa Renewable Energy. A l'inverse, les performances de United Utilities, Severn Trent et Segro ont pesé sur la performance du fonds.

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

Octobre 2022

L'économie mondiale continue de décélérer dans un contexte de forte inflation et de hausse des taux d'intérêt, auxquels s'ajoutent les difficultés spécifiques de la Chine. Le mois d'octobre a été marqué, notamment, par une forte hausse des taux directeurs de la BCE et par un épisode de tensions financières et politiques au Royaume-Uni. Les actions ont profité en octobre de publications de résultats trimestriels globalement rassurantes alors qu'après une forte hausse, les rendements obligataires ont fini par consolider. L'Italie ressort en tête, suivi de la France, l'Allemagne et de l'Espagne. Le MSCI Europe fait moins bien, notamment à cause du Royaume-Uni, qui a pâti des tumultes budgétaire et politique mais surtout de son caractère plus défensif dans ce rebond de marché. En Europe, tous les secteurs ont fini dans le vert. Les secteurs cycliques surperforment les secteurs dits « défensifs ». Le secteur de l'énergie reste le principal contributeur. Parmi les meilleurs contributeurs à la performance nous retrouvons SAP, Legrand et Prysmian. A l'inverse, les performances de SCA, Verbund et Dassault Systèmes ont pesé sur la performance du fonds.

Novembre 2022

Au cours du mois de novembre, l'économie mondiale est restée confrontée aux défis de l'inflation très élevée, du resserrement de la politique monétaire dans la majorité des pays, et des difficultés spécifiques (effets de la politique zéro-COVID) de la Chine. Pour l'heure, le ralentissement est moins sévère aux Etats-Unis (moins exposés à la hausse du prix du gaz naturel) qu'en zone euro. Sur les marchés, le rebond des actions s'est poursuivi tandis que les rendements obligataires se sont nettement repliés. La Zone Euro a surperformé le MSCI Europe en partie grâce au rebond de l'Eurodollar ; le Royaume-Uni est en ligne et la Suisse ferme la marche. En Europe, tous les secteurs ont fini dans le vert. Les secteurs cycliques surperforment les secteurs dits « défensifs », contrairement à la tendance depuis le début d'année. Les valeurs de croissance ont surperformé que légèrement les valeurs dites « Value » alors qu'elles accusent un fort retard depuis le début de l'année. Parmi les meilleurs contributeurs à la performance nous retrouvons Kone, Knorr-Bremse et Akzo Nobel. A l'inverse, les performances de Legrand, Getlink et Alfen ont pesé sur la performance du fonds.

Décembre 2022

Au cours du mois de décembre, les chiffres économiques ont montré une poursuite de la dégradation dans les économies avancées, quoi qu'à un rythme légèrement moindre qu'attendu. De part et d'autre de l'Atlantique, les banques centrales ont continué de relever leurs taux directeurs. La Chine a annoncé un net assouplissement des restrictions anti-covid permettant une réouverture graduelle de son économie. Sur les marchés, les rendements obligataires ont nettement augmenté tandis que le rebond des actions s'est interrompu. L'Europe enregistre une meilleure performance que les Etats-Unis, performance en grande partie grâce à la résilience du marché britannique. En Zone Euro, le Portugal ressort en tête, suivi de l'Espagne. Les pays dit « Core » font moins bien, en particulier les Pays-Bas. En Europe, tous les secteurs ont fini le mois dans le rouge à l'exception du secteur bancaire et de l'assurance. Le secteur de l'IT - secteur notamment impacté par les taux d'intérêt - ferme la marche. Plus globalement, les valeurs de croissance ont sous-performé les valeurs dites « Value » qui confirment ainsi leur plus meilleure résilience sur cette année 2022. Parmi les meilleurs contributeurs à la performance nous retrouvons Prysmian, Kone et Andritz. A l'inverse, les performances de Novozymes, Akzo Nobel et SCA ont pesé sur la performance du fonds. A noter la sortie de Siemens Gamesa Renewables par rachat de la société Siemens Energy.

Janvier 2023

En janvier, de nouveaux signes de ralentissement sont venus renforcer les craintes de récession aux Etats-Unis. En zone euro, au contraire, les chiffres économiques ont été meilleurs que prévu. L'économie chinoise a, pour sa part, rebondi alors que la tendance à plutôt été à la baisse de la croissance dans les autres économies émergentes. De part et d'autre de l'Atlantique, les banques centrales ont préparé les esprits à une poursuite de la hausse des taux directeurs. Les actions ont connu un bon début d'année tandis que les rendements obligataires des grandes économies avancées se sont repliés. Très bon début d'année pour les marchés d'actions. Avec des rendements obligataires en déclin, combinés à des données économiques réconfortantes, les investisseurs semblent avoir acheté le scénario du « Soft Landing » évoqué par J. Powell. En Europe, la Zone Euro surperforme, bien que le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse se soient bien comportés ce mois-ci. En tête, les Pays Bas, suivi de l'Italie et l'Allemagne. En Europe, tous les secteurs ont fini le mois dans le vert. Le mois de janvier est marqué par l'hégémonie des valeurs cycliques (+10,8%) contre les valeurs défensives (+1,1%). En tête, le secteur de la consommation cyclique suivi du secteur bancaire et de la technologie. En outre, les valeurs de croissance (+7,2%) font légèrement mieux que les valeurs dites « Value » (+6,6%).

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

Dans ce contexte, le fonds affiche une performance de 6.03% sur le mois. Parmi les meilleurs contributeurs à la performance nous retrouvons Aurubis, Schneider Electric et Knorr-Bremse. A l'inverse, les performances de Neoen, Eurofins Scientific et EDP Renovaveis ont pesé sur la performance du fonds. A noter la sortie d'Aveva par rachat de la société Schneider Electric.

Février 2023

En février, les chiffres économiques sont restés majoritairement au-dessus des attentes aux Etats-Unis et en zone euro. L'inflation, pour sa part, a surpris à la hausse, ce qui a conduit les marchés à réviser leurs anticipations de taux directeurs. De part et d'autre de l'Atlantique, les banques centrales ont relevé leurs taux en début de mois et communiqué sur d'autres hausses à venir. Sur les marchés, les rendements obligataires ont fortement progressé tandis que les indices d'actions ont connu des performances diverses, légèrement positives en Europe mais négatives aux Etats-Unis. Avec des rendements obligataires en hausse, les marchés d'actions ont souffert au mois de février. Le MSCI World AC a reculé de -2% sur le mois. L'Europe fait encore une fois mieux que le marché américain (+1,3% vs -2,6%). En Europe, les marchés des pays membres de la Zone Euro font mieux que ceux hors zone euro. En tête, l'Espagne, l'Italie, suivies de la France. L'indice MSCI des marchés émergents a été fortement pénalisé par la sous-performance du marché chinois (-9,9%). En Europe, les valeurs cycliques surperforment les valeurs dites défensives. En tête, le secteur bancaire (+5,9%) suivi du secteur de l'énergie (+5%) et celui des télécommunications (+5%). Les secteurs des matériaux (-3,2%), mais aussi de l'immobilier (-2,5%) et de la technologie (-0,6%) - secteurs sensibles aux variations des taux d'intérêt -, ont davantage souffert ce mois-ci. En outre, les valeurs dites « Value » (+2,0%) font mieux que les valeurs de croissance (+0,5%). Dans ce contexte, le fonds affiche une performance de 0.56% sur le mois. Parmi les meilleurs contributeurs à la performance nous retrouvons Legrand, Dassault Systemes et Kemira. A l'inverse, les performances d'umicore, Pennon Group et Solaris Energia ont pesé sur la performance du fonds.

Mars 2023

Le mois de mars a été marqué par de fortes tensions dans le secteur bancaire, aux Etats-Unis et, dans une moindre mesure, en Europe. Cet épisode a été largement perçu comme susceptible de peser sur l'offre de crédit au cours des prochains mois. Dans un contexte de ralentissement économique restant pour l'heure modéré et de persistance de l'inflation élevée, les grandes banques centrales ont tout de même relevé leurs taux directeurs, mais adopté un ton plus prudent pour la suite. Les rendements obligataires ont fortement baissé. Les actions ont connu une forte volatilité mais, en fin de mois, faisaient preuve d'une bonne résistance malgré la hausse de l'incertitude. L'économie de la zone euro a connu un début d'année nettement moins mauvais qu'attendu, sur fond d'atténuation des difficultés d'approvisionnement en énergie et de réouverture de la Chine. Cependant, l'inflation élevée est restée un défi majeur, auquel s'est ajoutée en cours de mois la crainte de nouvelles tensions financières dans la foulée des faillites bancaires survenues aux Etats-Unis et en Suisse. Les chiffres parus en cours de mois ont été mitigés : comme aux Etats-Unis, les grands indicateurs du climat des affaires ont été bons dans les services, mais ont signalé une faiblesse prolongée dans l'industrie. Publié en toute fin de mois, le chiffre de l'inflation de mars a surpris à la baisse (6,9% sur 12 mois, après 8,5% en février) mais l'inflation sous-jacente a encore légèrement accéléré pour atteindre un nouveau plus haut historique (5,7%, après 5,6% en février). Lors de son comité du 16 mars, la BCE a relevé ses taux directeurs de 50 pb tout en s'efforçant de rassurer sur la santé des banques européennes et sur sa propre détermination et capacité à faire face à tout incident. Le MSCI World AC affiche une performance en hausse de +2,2% sur le mois, avec une forte dispersion sectorielle. L'Europe fait moins bien que les US, contrairement aux deux premiers mois de l'année. Les marchés de la zone euro surperforment dans l'ensemble les autres marchés européens, surtout le Royaume-Uni et la Suède. Le marché suisse, quant à lui, fait jeu égal avec la zone euro malgré le choc de Crédit Suisse. Au sein de la zone euro, le Portugal, les Pays-Bas, suivis de l'Allemagne ressortent en tête. Au niveau sectoriel européen, la technologie, suivi des services publics sont les principaux contributeurs. Sans surprise le secteur bancaire et celui de l'immobilier ferment la marche. Les valeurs défensives ressortent gagnantes ce mois-ci face aux valeurs cycliques (+1,7% vs -1,5%). En outre, les valeurs de croissance font mieux que les valeurs dites « Value ». Dans ce contexte, le fonds affiche une performance de -1.06% sur le mois.

Avril 2023

Au mois d'avril, les chiffres du PIB portant sur le T1 ont, dans l'ensemble, montré une bonne résistance de l'économie mondiale face aux nombreux défis du moment (inflation élevée, hausses des taux directeurs et tensions dans le secteur bancaire aux Etats-Unis). Les banques centrales ont semblé s'approcher de la fin de leurs cycles de resserrement monétaire.

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

Sur les marchés obligataires, la volatilité a été nettement moins forte qu'en mars. Les marchés d'actions, pour leur part, ont poursuivi leur hausse. Bien qu'en ralentissement, l'économie de la zone euro est restée en nettement meilleure forme qu'anticipé fin 2022, grâce notamment au double soutien de la baisse des prix de l'énergie et de la reprise chinoise. Les indicateurs du climat des affaires portant sur avril ont continué de montrer un écart important entre l'industrie, à la peine, et les services, où l'activité est restée très soutenue. Le marché du travail a confirmé sa bonne forme avec un taux de chômage au plus bas en février (6,6%). Cependant, l'inflation est restée préoccupante : si l'indice général des prix a nettement ralenti à 6,9% sur 12 mois en mars (après 8,5% en février), l'inflation sous-jacente n'a toujours pas commencé sa décrue, touchant en mars un nouveau plus haut depuis la création de la zone euro à 5,7% (après 5,6% en février). Au vu de cette persistance de l'inflation élevée, la BCE a clairement signalé que son cycle de hausse des taux n'était pas encore terminé. Les marchés d'actions ont continué leur ascension en avril malgré une inquiétude grandissante concernant les perspectives économiques globales. En effet, bien que le risque d'une récession de l'économie américaine semble se dessiner, son impact sur les marchés a été limité ce mois-ci en partie grâce aux résultats trimestriels satisfaisants des entreprises. Le MSCI World AC progresse de +1,2% sur le mois. Les marchés de la zone euro (+0,9%) sous-performent dans l'ensemble les autres marchés européens, ce qui est principalement lié à la faible performance du marché néerlandais (-3,4%) et de l'Espagne (+0,2%), le CAC 40 affiche une performance de +2,88%. Au niveau sectoriel, après avoir particulièrement souffert en mars, les secteurs de l'immobilier et de l'énergie sont ceux qui réalisent les meilleures performances en avril. Les secteurs de la technologie et des matériaux ferment la marche. Les valeurs défensives ressortent gagnantes ce mois-ci face aux valeurs cycliques (+3,9% vs 0,6%). En outre, les valeurs dites « Value » (+2,4%) font mieux que les valeurs de croissance (+1,4%). Dans ce contexte le fonds affiche une performance sur le mois de 1.30%.

Mai 2023

Les grandes économies développées ont continué de subir, en mai, les effets du resserrement monétaire. Si, aux Etats-Unis, certains indicateurs ont tout de même surpris à la hausse, la tendance a plutôt été contraire en zone euro. Les chiffres chinois ont également suscité quelques déceptions. L'inflation restant très élevée, les grandes banques centrales de part et d'autre de l'Atlantique ont de nouveau relevé leurs taux directeurs en début de mois. Cependant, ce cycle de hausse a semblé approcher de son terme, du moins aux Etats-Unis. Les obligations ont connu un retour de la volatilité sur les maturités courtes. Les actions ont évolué avec une forte dispersion entre pays et secteurs. Dans l'ensemble, les indicateurs de la zone euro ont été décevants en mai. La croissance du PIB allemand au T1 a été révisée en baisse (-0,3% au lieu de 0%), le pays étant donc en récession après un T4 2022 déjà en repli. Les indicateurs mensuels de conjoncture (IFO et PMI en particulier) portant sur avril ont été moins bons que ceux du mois précédent. Concernant l'inflation, la situation est restée tendue. En effet, les salaires négociés ont fortement accéléré au T1, une évolution de nature à faire craindre une boucle prix-salaires. Par ailleurs, l'indice général d'inflation a légèrement réaccélééré à 7,0% sur 12 mois en avril (après 6,9% en mars). En revanche, une première décélération a enfin été observée sur l'indice sous-jacent, en hausse de 5,6%. En début de mois, la BCE a relevé ses taux directeurs de 0,25% (portant le taux de rémunération des dépôts à 3,25%). Sur le plan politique, les élections législatives en Grèce ont conduit à la victoire du Centre droit du Premier ministre K. Mitsotakis, quoique sans majorité absolue au Parlement. Enfin, suite à la dissolution du Parlement espagnol, des élections anticipées auront lieu le 23 juillet. Légère baisse du MSCI World AC (-0,5%) sur le mois mais avec une forte divergence entre les régions et les secteurs. Globalement les marchés surexposés au secteur de la technologie l'emportent largement. Ainsi, les Etats-Unis (+0,5% sur l'indice MSCI) font mieux que la moyenne. Le Japon (+4,5%) en devise locale, profite en plus de la baisse du Yen, d'une amélioration de son économie et de réformes encourageantes en termes de gouvernance des entreprises. Les autres régions sont en baisse. L'Europe consolide (-3,7%) sa très bonne performance du début d'année. Au sein de la zone euro (-3,4%), les Pays-Bas, surexposés sur la technologie font beaucoup mieux (+4,2%). Hors zone euro, le marché britannique recule de -5,7% et la Suisse de -2,2%. Le MSCI pays émergents sous-performe (-1,2%) mais est lui aussi tiraillé entre deux forces ; d'un côté la baisse du marché chinois (-8,5%) et la hausse des marchés liés là encore à la technologie, à savoir Taiwan (+7,3%) et la Corée du Sud (+3,9%). En Europe au niveau sectoriel, tous les secteurs sont en baisse sauf la technologie qui prend +8%. Les secteurs les plus en baisse sont l'immobilier (-10%) et les valeurs pétrolières (-10,3%) qui ont souffert de la hausse des taux longs et de la baisse du prix du pétrole. En Europe, les valeurs de croissance (-1,7%) surperforment les valeurs dites « Value » (-5,6%). Dans ce contexte, le fonds affiche une performance de 1.03% sur le mois, en ligne avec son indice de référence (1.00%) Dans ce contexte, le fonds affiche une performance de -3.38% sur le mois.

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

Juin 2023

Au cours du mois de juin, les indicateurs économiques ont surpris à la hausse aux Etats-Unis, à la baisse en Europe et en Chine. Dans les grandes économies avancées, le reflux de l'inflation, très marqué sur les indices généraux, a été beaucoup moins net sur les indices sous-jacents. La BCE a relevé une nouvelle fois ses taux d'intérêt alors que la Fed a marqué une pause, sans toutefois signaler la fin de son cycle haussier, et que la PBoC (banque centrale chinoise) a baissé les siens. Les actions mondiales ont fortement progressé ce mois-ci, les investisseurs spéculant sur la résilience de l'économie et les différentes décisions de politiques monétaires des banques centrales. Les marchés de la Zone Euro font mieux que les marchés hors zone Euro, avec en tête l'Italie, l'Espagne et la France. En Europe au niveau sectoriel, tous les secteurs sont en hausse sauf la santé et les services de communications. En tête, le secteur bancaire et la consommation discrétionnaire. Les valeurs cycliques ressortent gagnantes ce mois-ci face aux valeurs défensives. Les valeurs de croissance sous-performent les valeurs dites « Value ». Parmi les meilleurs contributeurs à la performance nous retrouvons Prysmian, Knorr Bremse et Legrand. A l'inverse, les performances de Stora Enso, Valmet et Pennon ont pesé sur la performance du fonds.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille AMUNDI VALEURS DURABLES et de son benchmark s'établissent à :

- Part AMUNDI VALEURS DURABLES - I (C) en devise EUR : 1,34%
- Part AMUNDI VALEURS DURABLES - O en devise EUR : 2,04%
- Part AMUNDI VALEURS DURABLES - P en devise EUR : 0,94%
- Part AMUNDI VALEURS DURABLES - PM (C) en devise EUR : 0,95%
- Part AMUNDI VALEURS DURABLES - R en devise EUR : 1,49%
- Part AMUNDI VALEURS DURABLES - RETRAITE (C) en devise EUR : 1,13%
- Part AMUNDI VALEURS DURABLES - S2 (C) en devise EUR : 1,14%
- Part AMUNDI VALEURS DURABLES - S3 (C) en devise EUR : -2,84%
- Part AMUNDI VALEURS DURABLES - Z (C) en devise EUR : 1,70%
- Part AMUNDI VALEURS DURABLES - Z (D) en devise EUR : 1,70%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
EUROFINS SCIENTIFIC		56 291 483,47
ABB LTD	55 775 450,27	
SEGRO REIT	501 776,08	41 641 637,83
SIEMENS GAMESA RENEWABLE ENE	12 592 305,80	27 933 169,20
SAP SE		37 845 361,76
UPM-KYMMENE OY	34 072 358,59	
ATLAS COPCO AB-A SHS		32 890 003,46
FERROVIAL SA	1 444 574,07	30 557 718,21
SVENSKA CELLULOSA -B- FREE	1 085 197,38	29 433 533,78
SCHNEIDER ELECTRIC SE		28 722 647,43

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	30/06/2023
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES I Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES P Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES Part R-C/D Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES PM Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES RETRAITE C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES S2-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	 45,27 0,002
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES S3-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	30/06/2023
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES - Z (C)	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Parts AMUNDI VALEURS DURABLES - Z (D)	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 48 915 222,13**

o Prêts de titres : 48 915 222,13

o Emprunt de titres :

o Prises en pensions :

o Mises en pensions :

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 52 017 582,23**

o Change à terme :

o Future : 52 017 582,23

o Options :

o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
BARCLAYS BANK IRELAND PLC BNP PARIBAS SECURITIES BOFA SECURITIES EUROPE SA CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG CREDIT AGRICOLE CIB GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE HSBC FRANCE EX CCF J.P.MORGAN AG FRANCFORT MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT NATIXIS SOCIETE GENERALE PAR UBS EUROPE SE	

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	27 703 792,30
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces (*)	36 716 278,00
Total	64 420 070,30
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	701 331,59
. Autres revenus	
Total des revenus	701 331,59
. Frais opérationnels directs (**)	225 700,13
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	225 700,13

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

(**) Dont 983,41 euros rétrocédés à Amundi Intermédiation et/ou le Gestionnaire financier.

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

a) Titres et matières premières prêtés

Montant	48 915 222,13				
% de l'Actif Net*	2,67%				

*% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant	48 915 222,13				
% de l'Actif Net	2,60%				

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

RYANAIR HOLDINGS PLC IRLANDE	24 613 301,19				
NEOEN SPA FRANCE	1 062 560,00				
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA (MADRID) ESPAGNE	1 031 214,67				
UBISOFT ENTERTAINMENT SA FRANCE	996 716,44				

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

HSBC FRANCE EX CCF FRANCE	11 459 176,00				
MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT ALLEMAGNE	11 410 170,17				
GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE ALLEMAGNE	8 423 197,99				
SOCIETE GENERALE PAR FRANCE	6 048 143,86				
CREDIT AGRICOLE CIB FRANCE	5 704 318,96				
BARCLAYS BANK IRELAND PLC IRLANDE	2 442 300,00				
UBS EUROPE SE ALLEMAGNE	1 883 914,20				
BNP PARIBAS SECURITIES FRANCE	1 199 707,81				
CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG ALLEMAGNE	179 089,19				
BOFA SECURITIES EUROPE SA FRANCE	88 171,20				

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions	27 703 792,30				
- Obligations					
- OPC					
- TCN					
- Cash	36 716 278,00				
Rating					
Monnaie de la garantie					
Euro	64 420 070,30				

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes	27 703 792,30				

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine	189 106,60				
1 semaine à 1 mois	3 256 400,00				
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes	45 469 715,53				

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros					

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank					
Titres	27 703 792,30				
Cash	36 716 278,00				

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres					
Cash					

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

I) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC	701 331,59				
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC	225 700,13				
- Gestionnaire					
- Tiers					

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

i) Données sur la réutilisation des garanties

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPC, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPC. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPC. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Le 30 décembre 2022 Suppression CACEIS BANK, Société Anonyme Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge, RCS Nanterre 692 024 722 Activité principale : Banque et prestataire de services d'investissement agréé par le CECEI le 1er avril 2005

Le 30 décembre 2022 Suppression Pour sélectionner les valeurs éligibles au sein de l'univers d'investissement composé de valeurs européennes de toutes capitalisations, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière combinée avec une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Cette sélection s'appuie notamment sur une équipe d'analystes internes ainsi que sur des analyses externes (agences de notation extra-financière, rapports des entreprises, contacts direct) pour établir une notation ESG (Environnement, Social, et Gouvernance). Sont en particulier sélectionnées en portefeuille les sociétés ayant des opérations dans les activités suivantes : Energies renouvelables : solaire, éolien, géothermie, hydro-énergie... Biomasse : biochimie, bioénergie, biogaz, biocarburants... Transport efficient : voitures électriques, batteries, transport collectif (équipements, infrastructures, services)... Gestion de l'eau : distribution, traitement, équipement, désalinisation... Gestion des déchets : traitement, équipement, recyclage... Efficacité énergétiques : distribution électrique (réseau intelligent), consommation, éclairage (LED), matériaux de construction... Services environnementaux : ingénierie, services, contrôle et test de pollution, capture de CO2... Tout autre activité ayant un impact positif sur l'environnement Cependant, les entreprises qui produisent en parallèle des énergies fossiles sont exclues. Séquencement des étapes du processus d'investissement: Notre processus d'investissement se déroule en deux étapes successives : 1 - Encadrement préalable de l'univers d'investissement via une approche thématique et l'intégration de caractéristiques ESG (voir supra), dans l'ordre suivant: a. Sélection de sociétés européennes ayant des activités dans la thématique des technologies vertes principalement au sein du MSCI Europe IMI (ou en hors de cet indice si elles répondent aux critères de sélection et de gestion du portefeuille) b. Exclusion de sociétés ayant des activités dans les énergies fossiles c. Intégration des principes ESG définis par Amundi (en sélectionnant les émetteurs aux meilleures pratiques ESG » et en excluant les émetteurs notés E, F et G). 2 - La construction du portefeuille selon un processus quantitatif qui vise à minimiser sa volatilité tout en cherchant à maximiser la diversification des valeurs. Cette construction est in fine réalisée au moyen d'une optimisation sous modèle de risque, avec les objectifs suivants : - limitation du risque (volatilité) du portefeuille - assurer la liquidité du portefeuille Analyse extra-financière Nature des critères ESG: L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation Internationale du Travail, Droits de l'Homme, Normes ISO,...). Ce référentiel est composé d'un ensemble de critères génériques à tous les émetteurs puis de critères spécifiques à chaque secteur. Parmi les critères génériques, nous analysons notamment : - La consommation d'énergie et l'émission de gaz à effets de serre, la protection de la biodiversité et de l'eau pour la dimension environnementale. - Le développement du capital humain, la gestion du travail et des restructurations, la santé et la sécurité, le dialogue social, les relations avec les clients et les fournisseurs, les communautés locales et le respect des Droits de l'Homme pour la dimension sociale - L'indépendance du conseil, la qualité de l'Audit et des contrôles, la politique de rémunération, les droits des actionnaires, l'éthique globale et la Stratégie ESG pour la dimension de la gouvernance. Cette analyse vise à apprécier l'ensemble des règles permettant aux actionnaires de s'assurer que les entreprises dont ils détiennent des parts sont dirigées en conformité avec leurs propres intérêts. En fonction des secteurs, des évaluations supplémentaires sur des critères spécifiques au niveau de la dimension environnementale et sociale peuvent être réalisées. Comme par exemple, la production d'énergies renouvelables pour les fournisseurs d'énergie, les véhicules écologiques et la sécurité des passagers pour l'industrie automobile ou encore la finance verte et les efforts entrepris pour favoriser l'accès aux services financiers dans le secteur bancaire. Dans le cadre d'une gestion socialement responsable (gestion ISR), l'analyse ESG de l'univers d'investissement vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur. Approches ESG: Pour concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables, les critères ESG sont considérés selon une combinaison d'approches : exclusions normatives et sectorielles, Best-in-Class, Thématique et engagement.

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

1. Le fonds applique la politique d'exclusion d'Amundi qui inclut les règles suivantes : - les exclusions légales sur l'armement controversé (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri...) ; - les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial*, sans mesures correctives crédibles ; - les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).
* United Nations Global Compact (UN Global Compact) : "Le Pacte Mondial invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption. 2. Via une approche « best in class », le fonds cherche à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Le fonds applique également les règles d'intégration ESG suivantes : exclusion des émetteurs notés E, F et G à l'achat ; en cas de dégradation de notation des émetteurs en dessous de E, la société de gestion décidera de céder les titres dans les meilleurs délais et dans l'intérêt des porteurs ; la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du fonds après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs 90 % des titres en portefeuille font l'objet d'une notation ESG. Limite de l'approche retenue : L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Tous les secteurs économiques sont donc représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, l'OPC applique également la politique d'exclusion d'Amundi sur le charbon et le tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr) ainsi que la politique d'engagement du groupe. 3. Enfin, une politique d'engagement actif est menée afin de promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique socialement responsable. L'activité d'engagement est menée sous quatre formes : Un engagement continu avec les entreprises avec pour objectif de rencontrer les entreprises pour mieux comprendre les enjeux ESG auxquels elles sont confrontées et encourager les entreprises à accroître leur prise en compte des enjeux ESG et à adopter les bonnes pratiques. Un engagement thématique, qui a pour objectif de mieux appréhender des enjeux parfois sous-estimés et de faire émerger les bonnes pratiques ; L'engagement collaboratif, permettent également de mobiliser d'autres investisseurs afin d'obtenir un impact plus fort et d'accroître la réceptivité et la réactivité des entreprises. Le vote et le Dialogue pré-AG, afin de nouer des relations plus profondes avec les entreprises, d'amorcer leur réflexion sur les sujets ESG et de contribuer à l'amélioration de leurs pratiques.

Le 30 décembre 2022 Ajout Les principales incidences négatives des décisions d'investissement (au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)) sont les effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants, sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement. L'Annexe 1 du règlement délégué au Règlement Disclosure dresse la liste des indicateurs des principales incidences négatives. Les principales incidences négatives obligatoires de l'Annexe 1 du règlement délégué sont prises en compte dans la stratégie d'investissement du FCP via une combinaison d'exclusions (normatives et sectorielles), d'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, d'engagement et de vote. Des informations plus détaillées sur les principales incidences négatives sont incluses dans la déclaration réglementaire ESG de la société de gestion disponible sur son site internet : www.amundi.com.

Le 30 décembre 2022 Ajout L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Des informations sur les caractéristiques environnementales et sociales sont disponibles en annexe de ce prospectus.

Le 30 décembre 2022 Ajout Règlement (UE) 2020/852 (dit « Règlement sur la Taxonomie ») sur la mise en place d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement Disclosure. La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation des changements climatiques, (ii) adaptation aux changements climatiques, (iii) utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, (iv) transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et contrôle de la pollution, (vi) protection des écosystèmes sains.

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe "do no significant harm" ou "DNSH"), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie. Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées. Nonobstant ce qui précède, le principe "ne pas nuire de manière significative" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents à l'OPC qui prennent en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la partie restante de cet OPC ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le 30 décembre 2022 Ajout Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») En tant qu'acteur des marchés financiers, la société de gestion de l'OPC est soumise au Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Ce Règlement établit des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers relatives à la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité (article 6 du Règlement), la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales dans le processus d'investissement (article 8 du Règlement) ou les objectifs d'investissement durable (article 9 du Règlement). Le risque en matière de durabilité est défini comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. L'investissement durable correspond à un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental, mesuré par exemple au moyen d'indicateurs clés en matière d'utilisation efficace des ressources concernant l'utilisation d'énergie, d'énergies renouvelables, de matières premières, d'eau et de terres, en matière de production de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre ou en matière d'effets sur la biodiversité et l'économie circulaire, ou un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif social, en particulier un investissement qui contribue à la lutte contre les inégalités ou qui favorise la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou un investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées, pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales.

Le 30 décembre 2022 Modification Date de mise à jour du prospectus : 30 décembre 2022

Informations spécifiques

Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée
Niveau de levier indicatif : 2,88%.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ».

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

Eligibilité PEA

La société de gestion assure un suivi quotidien du niveau de détention de titres éligibles au régime fiscal PEA afin de s'assurer que le portefeuille est en permanence investi de manière à respecter le seuil minimal exigé par la réglementation.

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1er février 2022, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2021 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2022.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2022, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'année 2022, les effectifs d'Amundi Asset Management ont augmenté du fait de l'intégration de collaborateurs issus de la société Lyxor.

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (1 673 collaborateurs au 31 décembre 2022) s'est élevé à 202 172 869 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 134 493 396 euros, soit 67% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 67 679 473 euros, soit 33% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2022, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 19 393 477 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (31 collaborateurs au 31 décembre 2022), 16 540 119 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (50 collaborateurs au 31 décembre 2022).

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
- Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero
- Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
- Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
- Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
- Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi qu'Amundi exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle d'Amundi. De plus, Amundi met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles Amundi a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

Politique Charbon

Amundi exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport). Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique.
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction.
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse.
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF d'Amundi répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif d'Amundi mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, Amundi limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique d'Amundi s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, Amundi est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. Amundi applique ainsi les règles suivantes :

- Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).
- Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par Amundi sont disponibles sur son site Internet : <https://legroupe.amundi.com>

* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

AMUNDI VALEURS DURABLES

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Amundi Asset Management

91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023

Aux porteurs de parts du FCP AMUNDI VALEURS DURABLES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AMUNDI VALEURS DURABLES constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 19 mars 2024

Paris La Défense, le 19 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane Collas
Stéphane COLLAS

Jean Marc LECAT
Jean-Marc LECAT

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

Comptes annuels

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

Bilan Actif au 30/06/2023 en EUR

	30/06/2023	30/06/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	1 856 623 186,10	2 137 981 992,32
Actions et valeurs assimilées	1 806 880 474,15	2 001 294 573,71
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	1 806 880 474,15	2 001 294 573,71
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		8 604 268,32
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		8 604 268,32
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif		25 231 429,22
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		25 231 429,22
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres	49 250 383,65	102 436 146,53
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés	49 250 383,65	102 436 146,53
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	492 328,30	415 574,54
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	492 328,30	415 574,54
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	7 724 632,52	19 113 036,59
Opérations de change à terme de devises		
Autres	7 724 632,52	19 113 036,59
COMPTES FINANCIERS	85 583 943,72	86 583 670,16
Liquidités	85 583 943,72	86 583 670,16
TOTAL DE L'ACTIF	1 949 931 762,34	2 243 678 699,07

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

Bilan Passif au 30/06/2023 en EUR

	30/06/2023	30/06/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 876 372 759,76	1 868 432 934,14
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		180 274 354,60
Report à nouveau (a)	60 193,57	7 884,55
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-14 862 551,49	46 376 579,70
Résultat de l'exercice (a,b)	20 046 794,39	35 247 461,03
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	1 881 617 196,23	2 130 339 214,02
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	28 196 977,39	47 566 030,34
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres	27 704 649,09	47 150 455,80
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés	856,79	130,69
Autres opérations temporaires	27 703 792,30	47 150 325,11
Instruments financiers à terme	492 328,30	415 574,54
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	492 328,30	415 574,54
Autres opérations		
DETTES	39 192 476,47	65 773 454,71
Opérations de change à terme de devises		
Autres	39 192 476,47	65 773 454,71
COMPTES FINANCIERS	925 112,25	
Concours bancaires courants	925 112,25	
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	1 949 931 762,34	2 243 678 699,07

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

Hors-Bilan au 30/06/2023 en EUR

	30/06/2023	30/06/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 0922		41 223 180,00
EURO STOXX 50 0923	34 353 520,00	
FTSE 100 FUT 0922		21 177 695,17
FTSE 100 FUT 0923	17 664 062,23	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

Compte de Résultat au 30/06/2023 en EUR

	30/06/2023	30/06/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	712 946,08	16 161,36
Produits sur actions et valeurs assimilées	39 603 161,76	57 034 195,80
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	649 156,43	1 436 437,37
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	40 965 264,27	58 486 794,53
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	349 903,21	9 363,78
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	37 813,69	385 159,94
Autres charges financières		
TOTAL (2)	387 716,90	394 523,72
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	40 577 547,37	58 092 270,81
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	20 807 026,78	24 599 187,64
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	19 770 520,59	33 493 083,17
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	276 273,80	1 754 377,86
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	20 046 794,39	35 247 461,03

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

Annexes aux comptes annuels

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
P1 — P2	Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Part I-C : 0,80% TTC maximum
			Part O-C/D : 0,10% TTC maximum
			Part P-C/D : 1,20% TTC maximum
			Part PM-C : 1,20% TTC maximum
			Part R-C/D : 1,20% TTC maximum
			Part RETRAITE-C : 1,00% TTC maximum
			Part S2-C : 0,90% TTC maximum
			Part S3-C : 1,10% TTC maximum
			Part Z-C : 0,45% TTC maximum Part Z-D : 0,45% TTC maximum
P3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
P4	Commission de mouvement Perçue par le dépositaire ***** Perçue par la société de gestion sur les opérations de change et par Amundi Intermédiation sur tous les autres instruments et opérations.	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Montant forfaitaire de 0 à 113 euros TTC selon la place ***** Montant forfaitaire de 1€ par contrat (futures/options) + commission proportionnelle de 0 à 0,10% selon les instruments (titres, change, ...)
P5	Commission de surperformance	Actif net	Part I-C : Néant
			Part O-C/D : Néant
			Part P-C/D : Néant
			Part PM-C : Néant
			Part R-C/D : Néant
			Part RETRAITE-C : Néant
			Part S2-C : 20,00% de la différence entre l'actif valorisé et l'actif de référence
			Part S3-C : 20,00% de la différence entre l'actif valorisé et l'actif de référence
Part Z-C : 20,00% de la différence entre l'actif valorisé et l'actif de référence			
Part Z-D : 20,00% de la différence entre l'actif valorisé et l'actif de référence			

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

Pourront s'ajouter aux frais facturés à l'OPCVM et affichés ci-dessus, les coûts suivants :

- Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPCVM ;
- Les coûts liés aux contributions dues par la société de gestion à l'AMF au titre de la gestion de l'OPCVM.

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1^{er} jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indicateur de référence MSCI Europe.

Ainsi, à compter du 1^{er} juillet 2022, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de juin. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 1^{er} juillet 2022 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.
- En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

Dans ce cas, toute sous-performance supérieure à 5 ans ne sera plus prise en compte au cours de la nouvelle période d'observation ; à l'inverse toute sous-performance générée sur les 5 dernières années continuera à être prise en compte.

La commission de surperformance représentera 20% de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Cet écart est positif ;
- La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigibles à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part AMUNDI VALEURS DURABLES I	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI VALEURS DURABLES P	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion
Part AMUNDI VALEURS DURABLES O-C/D	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion
Part AMUNDI VALEURS DURABLES R-C/D	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion
Part AMUNDI VALEURS DURABLES PM	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI VALEURS DURABLES RETRAITE C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI VALEURS DURABLES S2-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI VALEURS DURABLES S3-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI VALEURS DURABLES - Z (C)	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI VALEURS DURABLES - Z (D)	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion

2. Évolution de l'actif net au 30/06/2023 en EUR

	30/06/2023	30/06/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	2 130 339 214,02	2 323 255 444,09
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	200 284 281,52	473 759 792,98
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-442 768 286,00	-259 958 316,41
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	52 346 178,63	157 296 563,17
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-67 985 837,42	-108 780 788,70
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	13 043 887,03	9 062 566,74
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-3 684 479,54	-13 947 402,92
Frais de transactions	-2 172 348,40	-4 732 446,77
Différences de change	-25 711 834,02	-5 126 361,93
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	32 565 570,41	-470 940 547,70
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-18 356 398,48</i>	<i>-50 921 968,89</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>50 921 968,89</i>	<i>-420 018 578,81</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	580 186,24	577 241,96
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>164 611,70</i>	<i>-415 574,54</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>415 574,54</i>	<i>992 816,50</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-24 989 856,83	-3 619 613,66
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	19 770 520,59	33 493 083,17
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	1 881 617 196,23	2 130 339 214,02

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	52 017 582,23	2,76
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	52 017 582,23	2,76

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							85 583 943,72	4,55
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							925 112,25	0,05
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	85 583 943,72	4,55								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	925 112,25	0,05								
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 NOK		Devise 3 CHF		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	189 606 994,93	10,08	95 647 912,85	5,08	62 800 441,33	3,34	143 918 405,74	7,65
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres	178,16		1 909 007,73	0,10	13 243 073,39	0,70	1 090 378,01	0,06
Créances	4 336 503,00	0,23	643 201,44	0,03	118 228,68	0,01		
Comptes financiers	30 358 945,60	1,61			16 438 038,58	0,87	338 167,76	0,02
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres	721,37				6,43		121,29	
Dettes	62,37		27 238,33		18 017,57		2 187,74	
Comptes financiers			925 112,25	0,05				
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations	17 664 062,23	0,94						

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/06/2023
CRÉANCES		
	Dépôts de garantie en espèces	3 578 823,15
	Coupons et dividendes en espèces	4 145 809,37
TOTAL DES CRÉANCES		7 724 632,52
DETTES		
	Frais de gestion fixe	1 792 763,67
	Frais de gestion variable	45,27
	Collatéraux	36 716 278,00
	Autres dettes	683 389,53
TOTAL DES DETTES		39 192 476,47
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-31 467 843,95

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part AMUNDI VALEURS DURABLES I		
Parts souscrites durant l'exercice	180 460,502	22 338 891,28
Parts rachetées durant l'exercice	-1 505 158,779	-181 171 753,08
Solde net des souscriptions/rachats	-1 324 698,277	-158 832 861,80
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 736 504,941	
Part AMUNDI VALEURS DURABLES P		
Parts souscrites durant l'exercice	460 085,082	106 970 848,72
Parts rachetées durant l'exercice	-770 574,988	-179 164 773,38
Solde net des souscriptions/rachats	-310 489,906	-72 193 924,66
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 904 419,639	
Part AMUNDI VALEURS DURABLES O-C/D		
Parts souscrites durant l'exercice	432 479,205	48 444 063,49
Parts rachetées durant l'exercice	-493 782,374	-58 416 614,58
Solde net des souscriptions/rachats	-61 303,169	-9 972 551,09
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 732 788,531	
Part AMUNDI VALEURS DURABLES R-C/D		
Parts souscrites durant l'exercice	233,208	26 119,03
Parts rachetées durant l'exercice	-2 523,773	-307 507,27
Solde net des souscriptions/rachats	-2 290,565	-281 388,24
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 822,775	
Part AMUNDI VALEURS DURABLES PM		
Parts souscrites durant l'exercice	165 296,895	18 651 856,09
Parts rachetées durant l'exercice	-208 101,060	-23 424 468,31
Solde net des souscriptions/rachats	-42 804,165	-4 772 612,22
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	720 693,885	
Part AMUNDI VALEURS DURABLES RETRAITE C		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	31,000	
Part AMUNDI VALEURS DURABLES S2-C		
Parts souscrites durant l'exercice	41 613,263	3 593 524,98
Parts rachetées durant l'exercice	-1 882,267	-160 611,41
Solde net des souscriptions/rachats	39 730,996	3 432 913,57
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	50 084,419	

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part AMUNDI VALEURS DURABLES S3-C		
Parts souscrites durant l'exercice	1,000	100,00
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	1,000	100,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Part AMUNDI VALEURS DURABLES - Z (C)		
Parts souscrites durant l'exercice	2,147	258 877,93
Parts rachetées durant l'exercice	-0,980	-122 557,97
Solde net des souscriptions/rachats	1,167	136 319,96
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	162,335	
Part AMUNDI VALEURS DURABLES - Z (D)		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,040	

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part AMUNDI VALEURS DURABLES I Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI VALEURS DURABLES P Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI VALEURS DURABLES O-C/D Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI VALEURS DURABLES R-C/D Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI VALEURS DURABLES PM Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI VALEURS DURABLES RETRAITE C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI VALEURS DURABLES S2-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI VALEURS DURABLES S3-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI VALEURS DURABLES - Z (C) Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part AMUNDI VALEURS DURABLES - Z (D)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/06/2023
Part AMUNDI VALEURS DURABLES I Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	2 327 245,66 0,80
Part AMUNDI VALEURS DURABLES P Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	17 128 589,31 1,20
Part AMUNDI VALEURS DURABLES O-C/D Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	172 018,81 0,10
Part AMUNDI VALEURS DURABLES R-C/D Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	1 456,22 0,66

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/06/2023
Part AMUNDI VALEURS DURABLES PM Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	1 066 752,84 1,17
Part AMUNDI VALEURS DURABLES RETRAITE C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	36,38 1,00
Part AMUNDI VALEURS DURABLES S2-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	20 350,33 0,90 45,27
Part AMUNDI VALEURS DURABLES S3-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	0,07 0,53

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/06/2023
Part AMUNDI VALEURS DURABLES - Z (C)	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	89 997,52
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI VALEURS DURABLES - Z (D)	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	534,37
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	30/06/2023
Garanties reçues par l'OPC - dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2023
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/06/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/06/2023	30/06/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	60 193,57	7 884,55
Résultat	20 046 794,39	35 247 461,03
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	20 106 987,96	35 255 345,58

	30/06/2023	30/06/2022
Part AMUNDI VALEURS DURABLES I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	2 805 920,04	7 168 860,21
Total	2 805 920,04	7 168 860,21

	30/06/2023	30/06/2022
Part AMUNDI VALEURS DURABLES P		
Affectation		
Distribution	12 340 237,05	20 882 096,07
Report à nouveau de l'exercice	4 398,94	49 399,59
Capitalisation		
Total	12 344 635,99	20 931 495,66
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	5 904 419,639	6 214 909,545
Distribution unitaire	2,09	3,36
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	1 984 166,71	1 696 741,33

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

	30/06/2023	30/06/2022
Part AMUNDI VALEURS DURABLES O-C/D		
Affectation		
Distribution	3 812 134,77	5 418 156,93
Report à nouveau de l'exercice	14 010,95	13 716,82
Capitalisation		
Total	3 826 145,72	5 431 873,75
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1 732 788,531	1 794 091,700
Distribution unitaire	2,20	3,02
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	274 739,89	231 761,54

	30/06/2023	30/06/2022
Part AMUNDI VALEURS DURABLES R-C/D		
Affectation		
Distribution	2 934,67	9 748,62
Report à nouveau de l'exercice	10,87	31,59
Capitalisation		
Total	2 945,54	9 780,21
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1 822,775	4 113,340
Distribution unitaire	1,61	2,37
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	293,53	539,11

	30/06/2023	30/06/2022
Part AMUNDI VALEURS DURABLES PM		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	746 623,88	1 246 306,16
Total	746 623,88	1 246 306,16

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

	30/06/2023	30/06/2022
Part AMUNDI VALEURS DURABLES RETRAITE C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	39,63	59,90
Total	39,63	59,90

	30/06/2023	30/06/2022
Part AMUNDI VALEURS DURABLES S2-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	51 449,41	15 882,80
Total	51 449,41	15 882,80

	30/06/2023	30/06/2022
Part AMUNDI VALEURS DURABLES S3-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	0,53	
Total	0,53	

	30/06/2023	30/06/2022
Part AMUNDI VALEURS DURABLES - Z (C)		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	327 291,56	448 351,02
Total	327 291,56	448 351,02

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

	30/06/2023	30/06/2022
Part AMUNDI VALEURS DURABLES - Z (D)		
Affectation		
Distribution	1 935,66	2 735,87
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation		
Total	1 935,66	2 735,87
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1,040	1,040
Distribution unitaire	1 861,21	2 630,64
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	169,29	137,79

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/06/2023	30/06/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		180 274 354,60
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-14 862 551,49	46 376 579,70
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-14 862 551,49	226 650 934,30

	30/06/2023	30/06/2022
Part AMUNDI VALEURS DURABLES I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		8 136 689,45
Capitalisation	-1 697 254,25	
Total	-1 697 254,25	8 136 689,45

	30/06/2023	30/06/2022
Part AMUNDI VALEURS DURABLES P		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		195 229 905,55
Capitalisation	-10 839 790,78	
Total	-10 839 790,78	195 229 905,55

	30/06/2023	30/06/2022
Part AMUNDI VALEURS DURABLES O-C/D		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		20 947 856,36
Capitalisation	-1 499 729,29	
Total	-1 499 729,29	20 947 856,36

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

	30/06/2023	30/06/2022
Part AMUNDI VALEURS DURABLES R-C/D		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 602,52	48 907,80
Total	-1 602,52	48 907,80

	30/06/2023	30/06/2022
Part AMUNDI VALEURS DURABLES PM		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-633 458,18	1 836 725,08
Total	-633 458,18	1 836 725,08

	30/06/2023	30/06/2022
Part AMUNDI VALEURS DURABLES RETRAITE C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-28,25	77,91
Total	-28,25	77,91

	30/06/2023	30/06/2022
Part AMUNDI VALEURS DURABLES S2-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-33 862,97	19 398,05
Total	-33 862,97	19 398,05

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

	30/06/2023	30/06/2022
Part AMUNDI VALEURS DURABLES S3-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	0,05	
Total	0,05	

	30/06/2023	30/06/2022
Part AMUNDI VALEURS DURABLES - Z (C)		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-155 900,50	417 784,00
Total	-155 900,50	417 784,00

	30/06/2023	30/06/2022
Part AMUNDI VALEURS DURABLES - Z (D)		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-924,80	13 590,10
Total	-924,80	13 590,10

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
Actif net Global en EUR	1 021 892 065,85	1 567 056 763,83	2 323 255 444,09	2 130 339 214,02	1 881 617 196,23
Part AMUNDI VALEURS DURABLES I en EUR					
Actif net	95 622 389,44	225 226 627,03	410 973 054,11	375 375 803,83	215 786 390,13
Nombre de titres	874 268,507	2 027 543,494	2 825 977,405	3 061 203,218	1 736 504,941
Valeur liquidative unitaire	109,37	111,08	145,42	122,62	124,26
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,35	-0,87	10,03	2,65	-0,97
Capitalisation unitaire sur résultat	1,63	1,41	0,62	2,34	1,61
Part AMUNDI VALEURS DURABLES P en EUR					
Actif net	643 233 224,15	936 166 939,36	1 576 478 733,98	1 451 482 943,58	1 371 100 090,10
Nombre de titres	2 995 352,083	4 353 513,215	5 665 061,003	6 214 909,545	5 904 419,639
Valeur liquidative unitaire	214,74	215,03	278,28	233,54	232,21
+/- values nettes unitaire non distribuées	6,16	7,11	26,32		
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		0,01		31,41	-1,83
Distribution unitaire sur résultat	2,38	1,86	0,21	3,36	2,09
Crédit d'impôt unitaire	0,11	0,163	0,105	0,278	(*)

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
Part AMUNDI VALEURS DURABLES O-C/D en EUR					
Actif net	67 315 525,89	181 080 958,23	211 369 923,65	198 261 166,25	189 850 924,66
Nombre de titres	665 063,931	1 784 069,234	1 607 425,434	1 794 091,700	1 732 788,531
Valeur liquidative unitaire	101,21	101,49	131,49	110,50	109,56
+/- values nettes unitaire non distribuées		0,21	9,26		
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,22	0,01		11,67	-0,86
Distribution unitaire sur résultat	2,19	2,02	1,39	3,02	2,20
Crédit d'impôt unitaire	0,06	0,121	0,113	0,154	(*)
Capitalisation unitaire sur résultat		0,01			
Part AMUNDI VALEURS DURABLES OR-D en EUR					
Actif net	194 796 263,01	184 271 539,25			
Nombre de titres	1 749 560,084	1 650 443,750			
Valeur liquidative unitaire	111,34	111,64			
+/- values nettes unitaire non distribuées	3,24	3,73			
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		0,01			
Distribution unitaire sur résultat	2,41	2,22			
Crédit d'impôt unitaire	0,072	0,095			
Capitalisation unitaire sur résultat		0,01			

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
Part AMUNDI VALEURS DURABLES R-C/D en EUR					
Actif net	3 815 549,48	4 844 370,44	2 054 957,32	461 180,56	202 838,71
Nombre de titres	37 149,440	46 983,748	15 392,647	4 113,340	1 822,775
Valeur liquidative unitaire	102,70	103,10	133,50	112,11	111,28
+/- valeurs nettes unitaire non distribuées		0,25	9,44		
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-0,20	0,01		11,89	-0,87
Distribution unitaire sur résultat	1,49	1,49	0,77	2,37	1,61
Crédit d'impôt unitaire	0,033	0,112	0,135	0,311	(*)
Part AMUNDI VALEURS DURABLES PM en EUR					
Actif net		21 258 109,62	61 746 567,40	84 399 465,11	80 425 484,45
Nombre de titres		210 714,659	469 258,608	763 498,050	720 693,885
Valeur liquidative unitaire		100,88	131,58	110,54	111,59
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes		-0,78	9,08	2,40	-0,87
Capitalisation unitaire sur résultat		0,75	0,13	1,63	1,03
Part AMUNDI VALEURS DURABLES RETRAITE C en EUR					
Actif net	102,82	3 246,08	4 241,32	3 569,53	3 609,77
Nombre de titres	1,000	31,000	31,000	31,000	31,000
Valeur liquidative unitaire	102,82	104,71	136,81	115,14	116,44
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-1,19	-0,58	9,45	2,51	-0,91
Capitalisation unitaire sur résultat	1,67	1,51	0,34	1,93	1,27

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
Part AMUNDI VALEURS DURABLES S2-C en EUR					
Actif net			100,78	879 007,15	4 301 148,96
Nombre de titres			1,000	10 353,423	50 084,419
Valeur liquidative unitaire			100,78	84,90	85,87
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			1,49	1,87	-0,67
Capitalisation unitaire sur résultat			-0,18	1,53	1,02
Part AMUNDI VALEURS DURABLES S3-C en EUR					
Actif net					97,16
Nombre de titres					1,000
Valeur liquidative unitaire					97,16
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes					0,05
Capitalisation unitaire sur résultat					0,53
Part AMUNDI VALEURS DURABLES - Z (C) en EUR					
Actif net	1 956 795,38	1 550 610,60	60 488 207,51	19 358 206,30	19 829 627,17
Nombre de titres	18,727	14,727	426,137	161,168	162,335
Valeur liquidative unitaire	104 490,59	105 290,32	141 945,44	120 111,97	122 152,50
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1 292,25	-824,19	9 753,79	2 592,22	-960,36
Capitalisation unitaire sur résultat	1 905,43	89,58	3 950,98	2 781,88	2 016,14

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
Part AMUNDI VALEURS DURABLES - Z (D) en EUR					
Actif net	15 152 215,68	12 654 363,22	139 658,02	117 871,71	116 985,12
Nombre de titres	145,817	122,908	1,040	1,040	1,040
Valeur liquidative unitaire	103 912,54	102 958,01	134 286,55	113 338,18	112 485,69
+/- values nettes unitaire non distribuées	915,72	139,74	10 612,20		
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		1 260,08		13 067,40	-889,23
Distribution unitaire sur résultat	1 898,17	77,60	357,65	2 630,64	1 861,21
Crédit d'impôt unitaire	66,38	38,80	121,942	132,49	(*)

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
AURUBIS AG	EUR	414 929	32 588 523,66	1,73
ENCAVIS AG	EUR	1 385 176	20 812 269,40	1,11
HOCHTIEF	EUR	112 467	8 907 386,40	0,47
KNORR-BREMSE AG	EUR	717 647	50 220 937,06	2,67
SAP SE	EUR	464 616	58 142 046,24	3,09
SMA SOLAR TECHNOLOGY	EUR	139 456	15 605 126,40	0,83
TEAMVIEWER AG	EUR	801 852	11 795 242,92	0,63
TOTAL ALLEMAGNE			198 071 532,08	10,53
AUTRICHE				
ANDRITZ AG	EUR	497 269	25 385 582,45	1,35
VERBUND	EUR	533 197	39 163 319,65	2,08
TOTAL AUTRICHE			64 548 902,10	3,43
BELGIQUE				
ELIA SYSTEM	EUR	211 153	24 557 093,90	1,31
UMICORE	EUR	1 415 159	36 213 918,81	1,92
WAREHOUSES DE PAUW SCA	EUR	460 858	11 576 752,96	0,61
TOTAL BELGIQUE			72 347 765,67	3,84
DANEMARK				
NOVOZYMES B	DKK	1 220 662	52 115 371,42	2,77
VESTAS WIND SYSTEMS A/S	DKK	574 819	14 008 508,75	0,74
TOTAL DANEMARK			66 123 880,17	3,51
ESPAGNE				
ACCIONA S.A.	EUR	294 576	45 777 110,40	2,43
ACS ACTIVIDADES CONS Y SERV	EUR	1 567 157	50 415 440,69	2,68
CONSTRUCCIONES Y AUXILIAR DE FERROCARRIL	EUR	120 301	3 699 255,75	0,20
CORP ACCIONA ENERGIAS RENOVA	EUR	318 120	9 740 834,40	0,52
EDP RENOVAVEIS SA EUR5	EUR	1 903 199	34 819 025,71	1,85
GRUPO EMPRESARIAL ENCE S.A.	EUR	1 115 325	3 218 827,95	0,17
INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI	EUR	1 887 578	10 466 620,01	0,56
SOLARIA ENERGIA Y MEDIO AMBIENTE SA	EUR	2 120 939	29 788 588,26	1,58
TALGO SA	EUR	1 791 647	6 002 017,45	0,32
TOTAL ESPAGNE			193 927 720,62	10,31
FEROE, ILES				
BAKKAFROST	NOK	251 280	13 801 750,44	0,73
TOTAL FEROE, ILES			13 801 750,44	0,73
FINLANDE				
KEMIRA	EUR	1 105 910	16 135 226,90	0,86
KONE OY B NEW	EUR	1 080 461	51 678 449,63	2,75
STORA ENSO AB EX ENSO OYJ	EUR	3 120 214	33 152 273,75	1,76

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
UPM-KYMMENE OY	EUR	1 126 763	30 726 827,01	1,64
UPONOR OYJ A	EUR	165 076	4 727 776,64	0,25
VALMET OYJ	EUR	1 649 512	42 029 565,76	2,23
TOTAL FINLANDE			178 450 119,69	9,49
FRANCE				
BOUYGUES	EUR	1 587 411	48 828 762,36	2,60
DASSAULT SYST.	EUR	1 577 969	64 104 990,63	3,40
EIFFAGE	EUR	138 572	13 244 711,76	0,71
GECINA NOMINATIVE	EUR	267 392	26 084 089,60	1,39
GETLINK SE	EUR	3 341 986	52 068 141,88	2,76
KLEPIERRE	EUR	603 781	13 717 904,32	0,73
LEGRAND SA	EUR	665 132	60 393 985,60	3,21
NEOEN SA	EUR	471 495	13 673 355,00	0,72
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	366 550	61 015 913,00	3,24
SPIE SA	EUR	302 187	8 944 735,20	0,48
VILMORIN & CIE	EUR	78 225	4 896 885,00	0,26
TOTAL FRANCE			366 973 474,35	19,50
IRLANDE				
KINGSPAN GROUP	EUR	43 330	2 638 797,00	0,14
TOTAL IRLANDE			2 638 797,00	0,14
ITALIE				
ACEA	EUR	881 455	10 559 830,90	0,56
PRYSMIAN SPA	EUR	1 547 457	59 236 653,96	3,15
TOTAL ITALIE			69 796 484,86	3,71
NORVEGE				
BORREGAARD ASA	NOK	750 790	10 200 235,45	0,54
MOWI ASA	NOK	2 709 321	39 451 292,66	2,10
SALMAR ASA	NOK	869 270	32 194 634,30	1,71
TOTAL NORVEGE			81 846 162,41	4,35
PAYS-BAS				
AKZO NOBEL	EUR	762 746	56 992 381,12	3,03
ARCADIS	EUR	437 103	16 732 302,84	0,89
FERROVIAL INTERNATIONAL SE	EUR	1 962 850	56 863 764,50	3,02
TOTAL PAYS-BAS			130 588 448,46	6,94
PORTUGAL				
ALTRI SGPS SA	EUR	510 016	2 122 686,59	0,11
GREENVOLT-ENERGIAS RENOVAVEI	EUR	1 265 248,6637 486	7 736 995,58	0,42
TOTAL PORTUGAL			9 859 682,17	0,53
ROYAUME-UNI				
BERKELEY GROUP HOLDINGS/THE	GBP	181 601	8 301 820,46	0,44
HALMA PLC	GBP	419 638	11 134 600,31	0,59
INTERTEK GROUP	GBP	314 080	15 609 755,87	0,83
JOHNSON MATTHEY PLC	GBP	657 605	13 379 692,71	0,72

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PENNON GROUP PLC	GBP	3 735 905	30 952 962,24	1,65
SEVERN TRENT PLC NV	GBP	1 672 299	50 004 302,67	2,66
SMART METERING SYSTEMS PLC	GBP	736 035	5 900 973,96	0,31
UNITED UTILITIES GROUP	GBP	4 847 877	54 322 886,71	2,88
TOTAL ROYAUME-UNI			189 606 994,93	10,08
SUEDE				
HOLMEN AB-B SHARES	SEK	1 204 275	39 589 802,91	2,10
HUFVUDSTADEN LIB.A	SEK	722 344	7 852 198,18	0,42
SVENSKA CELLULOSA -B- FREE	SEK	2 602 268	30 352 524,48	1,61
TOTAL SUEDE			77 794 525,57	4,13
SUISSE				
ABB LTD	CHF	1 540 662	55 530 443,28	2,95
LANDIS+GYR GROUP AG	CHF	76 462	6 016 373,75	0,32
STADLER RAIL AG	CHF	35 000	1 253 624,30	0,07
TOTAL SUISSE			62 800 441,33	3,34
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 779 176 681,85	94,56
TOTAL Actions et valeurs assimilées			1 779 176 681,85	94,56
Titres reçus en garantie				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	EUR	146 646	1 031 214,67	0,05
NEOEN SA	EUR	36 640	1 062 560,00	0,06
RYANAIR HOLDINGS PLC	EUR	1 429 759	24 613 301,19	1,31
UBI SOFT ENTERTAINMENT	EUR	38 513	996 716,44	0,05
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			27 703 792,30	1,47
TOTAL Titres reçus en garantie			27 703 792,30	1,47
Dettes représentatives des titres reçus en garantie			-27 703 792,30	-1,47
Créance représentative de titres prêtés				
ALLEMAGNE				
HOCHTIEF	EUR	810	64 152,00	
SMA SOLAR TECHNOLOGY	EUR	43 496	4 867 202,40	0,26
TOTAL ALLEMAGNE			4 931 354,40	0,26
AUTRICHE				
VERBUND	EUR	1 461	107 310,45	0,01
TOTAL AUTRICHE			107 310,45	0,01
BELGIQUE				
ELIA SYSTEM	EUR	29 000	3 372 700,00	0,18
WAREHOUSES DE PAUW SCA	EUR	48 551	1 219 601,12	0,06
TOTAL BELGIQUE			4 592 301,12	0,24
ESPAGNE				
EDP RENOVAVEIS SA EUR5	EUR	231	4 226,15	
GRUPO EMPRESARIAL ENCE S.A.	EUR	75 500	217 893,00	0,01
TOTAL ESPAGNE			222 119,15	0,01

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRANCE				
BOUYGUES	EUR	185 446	5 704 318,96	0,30
NEOEN SA	EUR	395 144	11 459 176,00	0,61
TOTAL FRANCE			17 163 494,96	0,91
NORVEGE				
MOWI ASA	NOK	5 000	72 806,60	
SALMAR ASA	NOK	47 477	1 758 377,32	0,10
TOTAL NORVEGE			1 831 183,92	0,10
PORTUGAL				
ALTRI SGPS SA	EUR	1 349 100	5 614 954,20	0,30
GREENVOLT-ENERGIAS RENOVAVEI	EUR	28 900	176 723,50	0,01
TOTAL PORTUGAL			5 791 677,70	0,31
SUEDE				
HUFVUDSTADEN LIB.A	SEK	10 000	108 704,41	0,01
SVENSKA CELLULOSA -B- FREE	SEK	83 628	975 426,40	0,05
TOTAL SUEDE			1 084 130,81	0,06
SUISSE				
ABB LTD	CHF	165 000	5 947 133,86	0,32
STADLER RAIL AG	CHF	202 260	7 244 515,76	0,38
TOTAL SUISSE			13 191 649,62	0,70
TOTAL Créance représentative de titres prêtés			48 915 222,13	2,60
Indemnités sur titres prêtés			335 161,52	0,01
Indemnités sur titres empruntés			-856,79	
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO STOXX 50 0923	EUR	776	328 470,00	0,02
FTSE 100 FUT 0923	GBP	201	-163 858,30	-0,01
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			164 611,70	0,01
TOTAL Engagements à terme fermes			164 611,70	0,01
TOTAL Instruments financier à terme			164 611,70	0,01
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-328 470	-328 470,00	-0,02
APPEL MARGE CACEIS	GBP	140 615	163 858,30	0,01
TOTAL Appel de marge			-164 611,70	-0,01
Créances			7 724 632,52	0,41
Dettes			-39 192 476,47	-2,08
Comptes financiers			84 658 831,47	4,50
Actif net			1 881 617 196,23	100,00

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

Part AMUNDI VALEURS DURABLES O-C/D	EUR	1 732 788,531	109,56
Part AMUNDI VALEURS DURABLES - Z (D)	EUR	1,040	112 485,69
Part AMUNDI VALEURS DURABLES P	EUR	5 904 419,639	232,21
Part AMUNDI VALEURS DURABLES R-C/D	EUR	1 822,775	111,28
Part AMUNDI VALEURS DURABLES S2-C	EUR	50 084,419	85,87
Part AMUNDI VALEURS DURABLES I	EUR	1 736 504,941	124,26
Part AMUNDI VALEURS DURABLES - Z (C)	EUR	162,335	122 152,50
Part AMUNDI VALEURS DURABLES S3-C	EUR	1,000	97,16
Part AMUNDI VALEURS DURABLES RETRAITE C	EUR	31,000	116,44
Part AMUNDI VALEURS DURABLES PM	EUR	720 693,885	111,59

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part AMUNDI VALEURS DURABLES P

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	12 340 237,05	EUR	2,09	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	12 340 237,05	EUR	2,09	EUR

Décomposition du coupon : Part AMUNDI VALEURS DURABLES O-C/D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	17 327,89	EUR	0,01	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	3 794 806,88	EUR	2,19	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	3 812 134,77	EUR	2,20	EUR

Décomposition du coupon : Part AMUNDI VALEURS DURABLES R-C/D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	2 934,67	EUR	1,61	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	2 934,67	EUR	1,61	EUR

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part AMUNDI VALEURS DURABLES - Z (D)

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1 935,66	EUR	1 861,21	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	1 935,66	EUR	1 861,21	EUR

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
AMUNDI VALEURS DURABLES

Identifiant d'entité juridique :
969500NG5XQYAHSYW646

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



X

Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____



* dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **82,96 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le fonds a continuellement mis en avant les aspects environnementaux et/ou sociaux en visant un score ESG supérieur au score ESG de son univers d'investissement MSCI Europe IMI. Pour déterminer le score ESG du fonds et de l'univers d'investissement ESG, la performance ESG a été mesurée en comparant la performance moyenne d'un titre à celle du

secteur de l'émetteur du titre, et ce en ce qui concerne chacune des trois caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance.

L'univers d'investissement est un large univers de marché qui n'évalue pas, ni n'inclut de composants basés sur des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'a donc pas vocation à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

- * Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

L'indicateur ESG utilisé est le score ESG du fonds, qui est mesuré par rapport au score ESG de son univers d'investissement ESG.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est de 1.15 (C).
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG est de 0.76 (C).

- * ...et par rapport aux périodes précédentes?

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés à ceux des périodes précédentes car le règlement n'était pas encore en vigueur.

- * Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- § avoir une intensité de CO₂ qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- § avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- § être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- § être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- § Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- § Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- § Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les

questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).

§ Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du 01/07/2022 au 30/06/2023

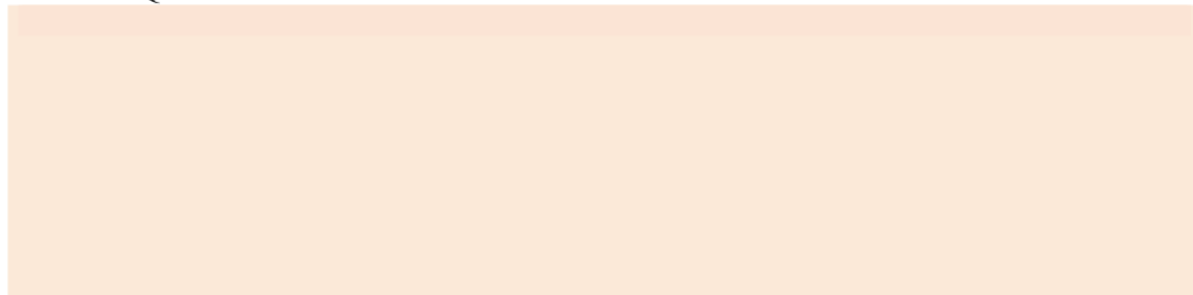
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
DASSAULT SYSTEMES SE	Technologies de l'info.	3,41 %	FRA
ABB LTD	Industrie	3,27 %	CHE
SCHNEIDER ELECT SE	Industrie	3,25 %	USA
LEGRAND SA	Industrie	3,22 %	FRA
PRYSMIAN SPA	Industrie	3,16 %	ITA
SAP SE/ XETRA	Technologies de l'info.	3,10 %	DEU
AKZO NOBEL N.V.	Matériaux	3,04 %	NLD
FERROVIAL SE	Industrie	3,03 %	NLD
BOUYGUES	Industrie	2,90 %	FRA
UNITED UTILI GRP PLC	Services publics	2,89 %	GBR
NOVOZYMES A/S - B	Matériaux	2,78 %	DNK
GETLINK	Industrie	2,77 %	FRA
KONE OYJ-B	Industrie	2,75 %	FIN
ACS ACTIVIDADES CONS	Industrie	2,69 %	ESP
KNORR-BREME AG	Industrie	2,68 %	DEU

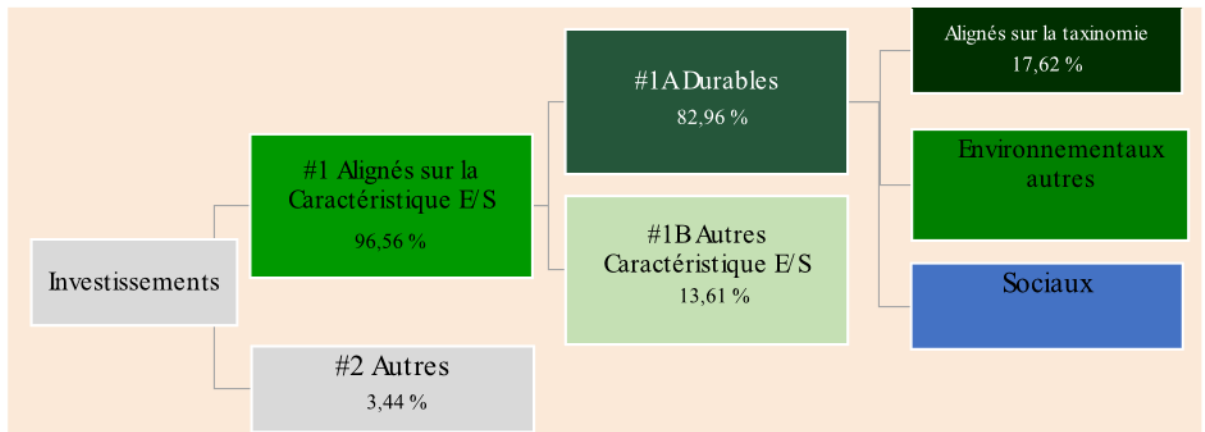


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.





La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

* Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisées?

Secteur	% d'actifs
Industrie	39,11 %
Services publics	20,60 %
Matériaux	19,37 %
Technologies de l'info.	9,14 %
Conso non cyclique	4,91 %

Immobilier	3,78 %
Conso cyclique	0,44 %
Liquidités	2,64 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 17,62 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué à l'obligation de lutte contre le changement climatique ou aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

* Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE?

Oui:

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

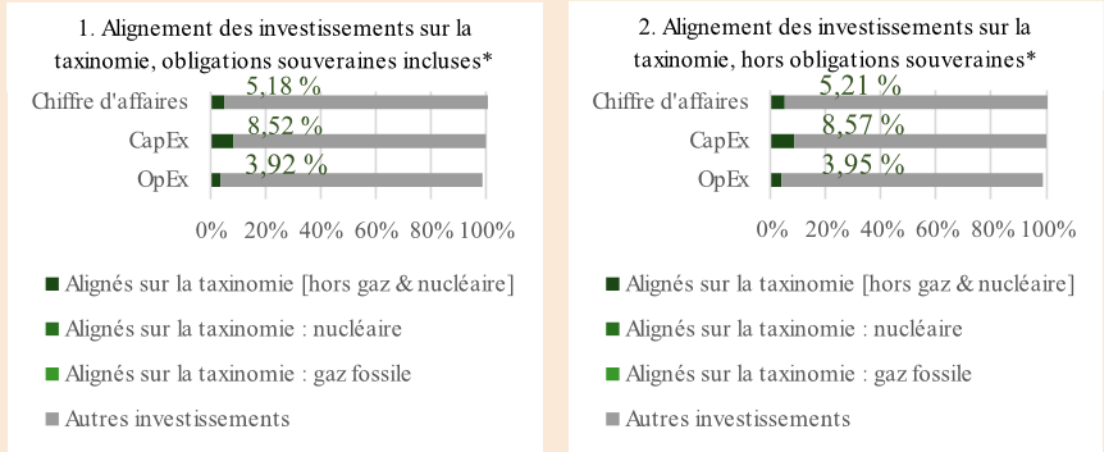
Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

• Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?


Au 30/06/2023, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,05 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,29 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

• Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

Aucune donnée fiable concernant la taxinomie européenne n'était disponible au cours des périodes de référence précédentes.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs ESG sont constamment mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants de portefeuille d'évaluer l'impact de leurs décisions d'investissement.

Ces indicateurs s'inscrivent dans le plan de contrôle d'AMUNDI, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôle, réalisé par les équipes d'investissement elles-mêmes et le deuxième niveau de contrôle, réalisé par les équipes Risques, qui veillent en permanence au respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence financier et utilise son univers de référence, le MSCI IMI comme benchmark ESG. Merci de vous référer à la question liée à la performance des indicateurs de durabilité.

- En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?

Ce produit n'a pas d'indice de référence financier et utilise son univers de référence, le MSCI IMI comme benchmark ESG. Merci de vous référer à la question liée à la performance des indicateurs de durabilité.

- Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?

Ce produit n'a pas d'indice de référence financier et utilise son univers de référence, le MSCI IMI comme benchmark ESG. Merci de vous référer à la question liée à la performance des indicateurs de durabilité.

* Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Ce produit n'a pas d'indice de référence financier et utilise son univers de référence, le MSCI IMI comme benchmark ESG. Merci de vous référer à la question liée à la performance des indicateurs de durabilité.

* Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?

Ce produit n'a pas d'indice de référence financier et utilise son univers de référence, le MSCI IMI comme benchmark ESG. Merci de vous référer à la question liée à la performance des indicateurs de durabilité.

OPCVM AMUNDI VALEURS DURABLES

Loi Energie Climat (LEC)

Le présent rapport annuel sera complété des informations répondant aux dispositions du Décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie-Climat dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice comptable.

@@@LEC

Amundi Asset Management, Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 €.
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.
Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - www.amundi.com

Amundi
ASSET MANAGEMENT